

MARIE DE LUZILLAT
Conseil municipal
Séance du 25 août 2023
Compte rendu

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq août, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 21/08/2023

Présents : RAYNAUD C, PONCHON F, MORIN P, FAYET P, BONNET C, MIGNOT M, GALLET MC, FAURE S, DAUPHANT G

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : STAELEN J excusé ayant donné pouvoir à C.RAYNAUD, DUPOIS MF excusée ayant donné pouvoir à C. BONNET , MONTEIRO H absente, PERISSEL F excusé ayant donné pouvoir à F. PONCHON, ALVES S, absente excusée, THUEL S excusée ayant donné pouvoir à P. MORIN

M. PONCHON Florent a été élu secrétaire.

Décision modificative

Mr le Maire explique suite à un courrier de la DDFIP qu'en application des dispositions de l'article 16 de la LFI pour 2020, un prélèvement a été instauré à l'encontre des collectivités qui ont augmenté leur taux de THP entre 2017 et 2019, de la commune. le montant de ce prélèvement s'élève à 545 €. Concrètement, cette reprise a été réalisée en une fois sur les avances de fiscalité directe locale versées au titre du mois de juillet 2023. Cependant une régularisation par mandat de ce prélèvement nous sera demandée après ouverture des crédits correspondants au 014-7391118 (Dépenses de Fonctionnement)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin de pouvoir exécuter cette opération comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'autoriser M. le Maire à prendre la décision modificative permettant de régulariser la situation.

City stade

Le Maire explique la comparaison des divers lots, d'où le marché est infructueux suite à un manque de critères Mr le Maire propose de refaire un appel d'offre début septembre.

Il signale que la subvention de l'Agence National du Sport à été accordée suite au plan de financement initial pour un montant de 66 855 €.

Presbytère

M. le Maire donne lecture du courrier du Tribunal et précise que la locataire a été déboutée.

M. le Maire donne également lecture d'un autre courrier de la locataire.

Rentrée scolaire

M. le Maire explique que des travaux ont été effectués dans le local rangement (pose d'étagères etc ...), le ménage a été fait dans toute l'enceinte de l'école ; l'ordinateur va être commandé pour le Directeur ;

Un point a été fait pour les impayés de cantine, qui sont en baisse suite au prélèvement automatique.

L'effectif des élèves va augmenter par rapport aux listes du mois de juin.

Carrefour des Fumoux

M. le Maire explique que, suite à la pose d'une balise routière souple à l'intersection entre la route départementale 55 et la voie communale numéro 27 : « chemin des Fumoux », des remarques de certains habitants ont été reçues par les élus.

La balise rend l'intersection dangereuse en réduisant le rayon de braquage ce qui oblige les tracteurs et autres véhicules longs à empiéter sur le côté opposé de la chaussée.

M. le Maire explique qu'il a conscience du problème de sécurité dans ce carrefour, qui est accentué par la présence d'une haie dépassant 2 m de hauteur et qu'il reste important de prévoir un système de ralentissement, par exemple un coussin berlinois ou autre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De demander le retrait de la balise routière souple présente à l'intersection de la D55 et du « chemin des Fumoux », et de demander une réunion de concertation avec les services du département

RASED

M. le Maire rappelle au conseil municipal la participation de la commune à la convention intercommunale mise en place sur l'ensemble de la circonscription Education Nationale de Thiers pour gérer les dépenses liées au fonctionnement du RASED.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS de Thiers Dore et Montagne est l'instance de gestion administrative et comptable des participations financières des collectivités.

Cette structure est composée de trois types de professionnel

- Psychologue scolaire,
- Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative.
- Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique.

La convention concerne : l'achat de matériel pédagogique et fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de la fonction de psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés à dominante éducative ou pédagogique et la mutualisation de matériel d'ordre pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte la participation aux frais de fonctionnement du RASED : l'achat de matériel pédagogique et fournitures scolaires nécessaires à l'exercice de la fonction de psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés,

RASED (Suite)

Refuse de participer aux dépenses d'achat de certains matériels spécifiques pour les écoles dans le but de mutualisation du matériel.

Charge Monsieur le Maire de signer la présente convention un montant de 330€ reparti comme suit :

Le forfait école s'élève à 100€, la part élève s'élève à 230 € ce qui représente une cotisation globale de 330 €.

Utilisation de la salle des Fêtes

M. le Maire explique qu'il faudrait faire le transfert de responsabilité lors de la location des salles des Fêtes.

De prévoir une révision de la convention pour l'utilisation des salles, et l'augmentation du tarif.

Limiter la location de la salle de Demolle gratuit à l'âge 18 ans seulement.

Le relais

Mr le Maire explique qu'il a récupéré les clefs du Relais, et qu'il a réglé différents points avec Mr PIMENTA.

Suite à l'achat du fonds de commerce du relais auvergnat, voir pour assurer celui-ci. Mr le Maire propose de voir pour vendre le fond mais de conserver la licence.

Questions diverses :

C.C.A.S

Voir pour changer l'âge pour la distribution des colis aux personnes âgées. Mr le Maire propose que le CCAS fasse une réunion en septembre.

Proposition d'atelier « préparation à la retraite pour les jeunes retraités » à partir du 26 septembre, celui-ci se déroulera dans la salle du conseil municipal.

Stade

L'installation de la barrière le long du terrain de foot est pratiquement terminée.

Fait à Luzillat, le 28 septembre 2023

Le Maire,
C.RAYNAUD

